

La droite fustige en vain un budget déficitaire

Ville de Genève « Avec des recettes en hausse de 62 millions, le Conseil administratif réussit le tour de force de présenter un budget déficitaire de 16 millions de francs » blâme d'entrée de jeu l'élu UDC Vincent Schaller. De quoi donner le ton hier soir à une droite minoritaire, mais remontée contre le budget 2024 présenté par le Conseil administratif (notre édition du 31 août). Grâce à des revenus fiscaux en augmentation, la gauche entend créer de nouveaux postes, assurer les mécanismes salariaux ou encore pérenniser ses investissements pour la transition. La droite, elle, n'y voit que dépenses superflues, estimant que les revenus supplémentaires doivent servir à un retour à l'équilibre budgétaire immédiat.

L'exécutif défend que le déficit de 16 millions de francs – 28 si l'on compte

encore la somme réclamée en vain au canton depuis plusieurs années pour l'entretien d'une partie des routes – proposé est dans les clous en vue d'un retour à l'équilibre en 2028, prévu par la loi. Pas suffisant pour la droite, qui estime que cette tolérance transitoire n'a plus lieu d'être, les revenus fiscaux étant au beau fixe.

La création de postes est particulièrement débattue. La municipalisation des crèches génère de nouveaux engagements. Des renforts sont aussi alloués au Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité, en vue de soutenir la politique d'investissements – alors que l'enveloppe de 180 millions dédiée n'a été utilisée qu'à moitié l'an passé. Douze postes sont encore créés pour l'internalisation du nettoyage des toi-

lettes publiques, une priorité de longue date pour la gauche.

Superfétatoire, juge la droite, qui a d'autres ambitions pour les deniers de la Ville. PLR et UDC soutiennent une baisse du centime additionnel. « Car ce qui est prélevé à tous doit être redistribué à toutes et tous », défend la cheffe de groupe PLR, Florence Kraft-Babel. Une vision que le MCG, quoiqu'aussi opposé au budget présenté, ne partage pas: « Les pauvres gagneront 3 centimes, la classe moyenne quelques cafés et les riches beaucoup d'argent. Nous avons déjà proposé le principe d'une prime unique, mais vous l'avez balayée », s'insurge l'élu municipal Daniel Sormani.

La gauche, aucune baisse d'impôts n'est à l'ordre du jour. Au contraire, on se réjouit que les finances permettent

d'augmenter de 1% toutes les subventions aux associations en réponse à l'inflation, de créer le principe d'une retraite anticipée pour les fonctions pénibles ou encore d'ouvrir une nouvelle maison de quartier au Petit-Saconnex. Et le grand argentier, Ifonso Gomez, de conclure: « Nous ne diminuerons pas des revenus fiscaux indispensables à la cohésion sociale et à notre Ville. Nous dépensons ce que nous avons et notre dette a diminué. »

Un constat entendu par le Conseil municipal, qui décide par 49 voix pour et 16 contre (UDC et PLR) d'envoyer le budget à l'étude en commissions. Plus tard dans la soirée, l'hémicycle a validé avec la même répartition partisane les comptes 2022 qui leur étaient également soumis.

M UDE J QUET

FILM ET DÉB

LE M RCHÉ DEL F IM

Il sera question de la faim et de la malnutrition qui continuent à faire des ravages dans le monde et des moyens d'y remédier. 19h50 ce mercredi sera projeté à Genève le documentaire *We feed the world, le marché de la faim* (2005) avant une discussion avec deux éminents experts: Jean Ziegler, ancien rapporteur sur le droit à l'alimentation des Nations unies, sociologue et homme politique suisse, et Christophe Golay, conseiller stratégique sur les droits économiques, sociaux et culturels à l'académie de droit international humanitaire et de droits humains à Genève. U Cinélux (bd de Saint-Georges 8). Réservation obligatoire en ligne (www.cinelux.ch) ou à la caisse du cinéma. CKR

Le Département de l'Instruction publique genevoise a assoupli les conditions pour prendre l'avion lors de voyages scolaires, devant autoriser les plus permissifs de Suisse romande

Elèves à nouveau autorisés à s'envoler

M RI PINEIRO

Mobilité Les classes de l'enseignement secondaire II du canton de Genève pourront désormais plus facilement envisager de prendre l'avion pour leurs voyages d'études. Et ce, quelles que soient la destination et la distance qui les en séparent. Dans la torpeur de l'été, le Département de l'Instruction publique (DIP) a modifié la directive qui encadre les sorties scolaires. Les possibilités de recourir à l'avion ont été assouplies, plaçant le canton de Genève parmi les plus libéraux en la matière en Suisse romande.

L'évolution a fait bondir le député vert Julien Nicolet-dit-Felix, qui y voit un problème « tant sur la forme que sur le fond ». Pour l'élu, cette modification en pleines vacances scolaires, « sans concertation avec les partenaires sociaux, soit en catimini, interpelle ». Quant au fond, il le juge totalement en décalage avec les objectifs du plan climat cantonal qui visent à atteindre la neutralité carbone en 2050. « Le canton rétro-pédale », s'insurge le député, qui pointe la contradiction avec l'enseignement du développement durable, partie intégrante du plan d'études du secondaire. L'élu a déposé une question au parlement. La réponse du Conseil d'Etat devrait arriver au plus tard le mois prochain.

Fi des limitatio

« L'usage de l'avion est limité et d'autres modes de transport que celui-ci sont privilégiés », stipulait la précédente directive, datée de 2021. Pour les voyages de moins de 1200 km, la voie des airs était tout simplement proscrite. Des destinations comme Barcelone (800 km), Prague (900 km) ou encore Berlin (1100 km) devaient donc être ralliées par la terre. Des dérogations étaient toutefois possibles. Elles devaient être adressées à la Direction générale de l'enseignement secondaire II. La nouvelle mouture se contente d'indiquer que, « dans la mesure du possible, compte tenu des en-



Par ailleurs, pour les voyages de moins de 1200 km, la voie des airs était proscrite. Cette limitation n'est plus à l'ordre du jour. KEYSTONE

jeux écologiques, les déplacements ne se font pas en avion ».

Les notions de limitation et d'interdiction ont donc disparu. Désormais, « le choix du moyen de transport doit faire l'objet d'une réflexion quant à sa pertinence et sa nécessité. Il est de la compétence et de la responsabilité de la Direction d'établissement », qui doit ensuite « en informer » la direction générale. Pour Julien Nicolet-dit-Felix, le fait qu'il n'y ait plus de critères précis est problématique. Tout comme celui de faire reposer la responsabilité de la décision sur « la direction locale, plus sujette à pressions. Selon les établisse-

ments, la sensibilité environnementale peut d'ailleurs être différente ».

Pas de contradiction

Interpellé, le DIP s'est contenté d'une réponse générale aux questions du *Carriériste*. Le département indique que ces modifications « visent à laisser la possibilité d'exister à certains voyages – linguistique, solidaire ou à visée pédagogique – qui se passent à l'étranger ». Il n'y voit pas de contradiction avec le plan climat, puisque le premier paragraphe de la directive stipule que dans la mesure du possible, les déplacements ne

se font pas en avion. Cette réponse, Julien Nicolet-dit-Felix ne la comprend pas. « La précédente version n'empêchait aucun voyage lointain de se faire. Un séjour linguistique en Amérique du Sud restait parfaitement possible ».

Genève permissif

Avec ces modifications, Genève devient un des cantons romands les plus permissifs. Sur le site internet du canton de Vaud, on peut lire que depuis août 2021, « les déplacements en avion ne seront plus admis, sauf exception pour des motifs pédagogiques particuliers qui devront être

approuvés » par le Département de la formation. En Valais, « la priorité est clairement donnée aux transports publics. L'avion n'est pas utilisé, sauf pour des séjours lointains de longue durée comme des échanges d'un semestre avec l'Australie », précise Jean-Philippe Lonfat, chef du Service de l'enseignement.

Les jeunes Jurassien-nes sont peu ou prou logés à la même enseigne. Lors de discussions dans le cadre de la Grève du climat, « les élèves, enseignants et directions, en accord avec le Service de la formation postobligatoire, avaient estimé que les autres moyens de transport per-

mettraient de très nombreuses opportunités de séjour et ne pénaliseraient en rien l'attractivité du voyage d'étude ». Le Département de la formation indique par ailleurs que « l'école se doit d'être exemplaire quant à son empreinte carbone ».



« Il s'agit d'un très mauvais signal qui va à rebours de l'évolution de la société »

Julien Nicolet-dit-Felix

Parmi les cantons interrogés, il n'y a que Fribourg qui n'a pas édicté de directives en la matière. Mais, précise Marianne Meyer, secrétaire générale adjointe de la Direction de la formation, « chaque établissement et chaque classe décident de la destination, en lien avec le programme, et du moyen de s'y rendre. Mais il y a des groupes de discussions dans les écoles et les élèves peuvent souhaiter ne pas prendre l'avion ».

Il faudra sans doute attendre quelques années avant de voir dans quelle mesure cette modification portera à conséquence. Quoi qu'il en soit, pour Julien Nicolet-dit-Felix, il s'agit d'un « très mauvais signal qui va à rebours de l'évolution de la société ». Compte tenu de l'implication de nombre d'élèves dans les Grèves du climat, il peut parfaitement imaginer que certains-nes jeunes refuseront de prendre l'avion pour partir en voyage d'études. I